L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1872.

40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shériff, à 10 heures et demie A. M., au rez-de-chaussée du magnétisme à l'angle des rues Camp et Canal. Tous les meubles et effets comprenant 27 machines à coudre, qui se trouvent dans le dit magasin.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée — Bottes, souliers, brodequins et congrès connus.

Par M. M. Montgomery, à sa salle d'encan 87 rue du Camp — Vente régulière de meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Linge d'automne et d'hiver, chapeaux, lingerie, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres—" Notions ", articles de fantaisie, Bonneterie et lingerie, grande facture de coutellerie.

ATTENTION :

☞ Le Shériff procédera, aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues du Canal et Camp (rez-de-chaussée) à la vente à l'encan de tous les meubles et effets qui s'y trouvent, comprenant 27 machines à coudre. Voir aux annonces.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant ou en obtenir l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans son colonne.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* consacre son premier article aux arrangements pris par le colonel Thomas A. Scott, pour l'achèvement du chemin de fer du Pacifique par le Texas. Il s'agit de l'arrangement avec la Compagnie du chemin de San Diego et Gila, et notre confrère gourmande la Nouvelle-Orléans qui ne se presse pas d'achever ses communications par voie ferrée avec Shreveport.

Le *Picayune* s'occupe aussi des Indiens et du déplacement des troupes qui protégeaient la frontière du Texas contre les maraudeurs mexicains, déplacement dont le prétexte est de châtier des Indiens mais dont le vrai motif est de travailler aux élections dans le Texas.

Le *Times* expose l'objet que doit avoir le parti de la réforme nationale et locale. Il s'agit de lutter contre les plus dangereux ennemis d'une République, la corruption, l'immoralité et le vice chez les hommes publics. On appuie, dit-il, pour les premières fonctions du pays, des hommes qui ont été convaincus de la plus grossière corruption, d'immoralité, d'intempérance et d'autres vices honteux. Des masses d'électeurs qui dans la vie privée méprisent ces vices et ces habitudes, les acceptent dans les chefs dont ils reconnaissent les prétentions. C'est pour combattre cette tendance que le parti de la réforme a été créé.

Le *Times* passe en revue les révélations scandaleuses auxquelles vient de donner lieu le procès de Henry S. McComb contre les directeurs du chemin de fer du Pacifique. Les lettres d'Oakes Ames, membre de la Chambre des représentants, à McComb, établissent qu'il n'a obtenu les énormes allocations accordées à sa compagnie que par la corruption de membres du Congrès, la plupart meneurs du parti radical, tels que Colfax, Vice-Président des États-Unis; Blaine, président de la Chambre des représentants; Wilson, sénateur, candidat à la vice-présidence; Boutwell, secrétaire du Trésor; Garfield et Bingham, meneurs radicaux dans la Chambre.

Il faut dit le *Times*, attendre la réponse de ces hommes, et si leur défense est satisfaisante, il faudra s'en féliciter pour l'honneur de cette République.

Emerson Beutley fournit son contingent habituel au *Republicans*, nous ignorons à coubien la ligne; il n'est pas difficile de deviner qui paie la prose et l'insertion, puisque le tout est dans l'intérêt du parti radical. A l'intérieur le *Republican* continue à lancer d'impuissants coups de boutoir à la fusion. Ce journal a trouvé un appui dans le *Attakapas Register*, autre journal officiel. Laissons ces deux débris de l'*officialisme* se consoler entre eux.

Le *National Republican* proclame solennellement ce qui suit :

Que tous ceux que cela intéresse comprennent distinctement que le parti républicain de cette ville doit, dans la lutte prochaine, emporter la ville. *Il entend installer ses candidats à l'Hôtel-de-Ville, et contrôler les destinées de la Nouvelle-Orléans*, et il entend le faire *loyalement (fairly)*.

Nous ne savons ce que notre confrère entend par loyalement. Il est notoire que le parti républicain n'a d'autres adhérents en ville que deux ou trois cents employés fédéraux et les gens de couleur; or, ces deux éléments réunis ne forment pas un total de 10,000 électeurs sur 25,000. Ce n'est donc que par la colonisation que le parti républicain peut changer la majorité. Il est vrai que le *National* ajoute qu'il faut que son parti fasse une liste si excellente qu'elle obtienne la majorité des votes blancs, mais il compte sans les appétits des chercheurs de places de son parti.

LA RÉCOLTE DE COTON DE 1871-72.—Nous avons reçu du bureau du "Commercial and Financial Chronicle", de New York une circulaire contenant tous les renseignements et statistiques sur la production et le commerce du coton aux Etats-Unis. Cette circulaire porte le total de la récolte de coton pour 1871-7 à 2,974,35 balles contre 4,352,317 l'année précédente. Cette circulaire contient des renseignements intéressants sur le mouvement direct des lieux de production du coton aux filatures.

JEFFERSON ACADEMY.—L'estimable directeur de cette institution si justement populaire, M. J. G. Lord, est revenu depuis deux jours d'une excursion de quelques semaines en Virginie. Nous avons courtoisement avec plaisir que ce petit voyage a eu une heureuse influence sur sa santé et que notre ami se trouve dans les meilleures dispositions pour reprendre sa laborieuse mission. Les cours de l'Académie Jefferson recommenceront lundi prochain et les familles feront bien d'en prendre note, car il est toujours mauvais pour les élèves de manquer les premières classes.

M. Lord et les habiles professeurs qui l'assistent seront à leur poste lundi matin, prêts à commencer les études de l'année scolaire 1872-73.

STEAMBOAT, PERKLESS—Ce bateau ayant été complètement réparé, reprendra ses jours de départ, le SAMEDI, à partir d'aujourd'hui.

CHARBON, CHARBON.—Ces mots là annoncent que la saison est sur le point de changer et qu'il faut s'approvisionner de combustibles. A ce sujet, la maison W. G. Coyle & Co., rue Gravier, 138, annonce aux familles de la Nlle-Orléans qu'elle fait délivrer dans toutes les parties de la ville du charbon de Pittsburg, du Cannel de Virginie et de l'Anthracite au plus bas prix du marché.

VINS ET EAUX-DE-VIE.—La maison A. Rochereau & Cie, 16 et 18, rue St. Louis, a reçu de Bordeaux, par le navire *Sighd Maier*, un grand envoi de vins rouges et d'eaux-de-vie que nous signalons à l'attention du commerce et du public en général.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic." 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

ASSESSEMENTS Nos. 107, 108 ET 109.—Voyez la colonne des notices spéciales, signé de Julia Stierlin, John Bleiler et A. Perteuse, payable au bureau de l'association Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, rue Carondelet No. 120. Montant payé lors de l'organisation 5000.

☞ La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No. 108, de la rue du Canal.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.

Depuis longtemps, le conseil d'administration de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle se [illegible] occupait des moyens de venir en aide aux émigrants ou aux Français nouveaux venus à la Nouvelle Orléans, qui, d'étaient pas encore entrés dans la Société, et pouvaient réclamer d'elle, en cas de maladie ou de chômage, les secours qu'elle accorde à ses membres. Le deux janvier dernier, le conseil d'administration adopta pour arriver à ce but, un moyen qu'on trouvera pleinement exposé dans la circulaire que nous publions ci-dessous. Mais, comme la souscription pour la libération du territoire français venait d'être lancée, le Comité pour ne pas entraver cette souscription, se décida à retarder la publication de son appel jusqu'à une époque ultérieure. Le moment lui paraît favorable pour porter cet appel à la connaissance des résidents français; et le vénérable président de la Société, M. J. Girod, et l'estimable vice-président M. F. Tujague, qui vient d'arriver de France, nous ont apporté hier la circulaire, en nous priant de la publier.

L'objet que se propose le conseil d'administration est très clairement exposé dans ce document et nous n'avons qu'à recommander à l'attention des résidents français un projet qui offre une solution, sinon complète, au moins pratique et immédiate des questions relatives à l'assistance à donner par les membres de la colonie française à ceux de leurs compatriotes qui pourront en avoir besoin.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Monsieur :

La Société Française entre dans la trentième année de son existence. Elle a pour mission l'assistance mutuelle. Elle donne à ses membres malades un refuge dans son Asile, des soins médicaux, des remèdes et une sépulture décente pour eux et leurs familles. Elle donne de plus à leurs veuves, quand elles sont dans l'indigence, un secours pécuniaire mensuel dont l'importance varie selon le degré de nécessité et le nombre d'enfants. Par contre, elle exige de ses membres un droit d'admission de dix piastres et une quotité d'une piastre par mois.

Jusqu'à ce jour, la Société a rempli sa mission dans toute son étendue, sans demander au dehors ni aide, ni subsides. Grâce à une économie intelligente, elle a toujours suffi à ses besoins avec ses seules ressources. Aujourd'hui, sa position n'est pas changée : elle est et sera toujours en mesure de donner à ses sociétaires tous les secours qu'elle leur a promis. Mais il est évident que ses moyens ne lui permettront jamais d'étendre son bienfaits au-delà du cercle des sociétaires. Car, si par esprit de bienfaisance, quelques uns de ses membres ne lui demandent rien, d'autres, et c'est le plus grand nombre, se trouvant dans un état plus ou moins précaire de pauvreté, reçoivent d'elle beaucoup plus qu'ils ne lui donnent. En définitive, comme elle rend d'un côté ce qu'elle reçoit de l'autre, ses recettes et ses dépenses se trouvent à peu près équilibrées. Elle ne peut par conséquent rassembler aucune somme disponible.

Pour plus de renseignements, nous vous référons à nos rapports annuels publiés dans l'*Abeille*.

Ainsi, forcément, à côté de la misère qu'elle soulage, il en est [illegible], et des plus intéressantes, qu'elle ne peut secourir.

Nous voulons principalement parler des émigrants français qui nous arrivent par intervalles et qui ne demandent qu'à gagner honnêtement leur vie. Le plupart nous viennent sans argent. Beaucoup d'entre eux sont mais par la maladie avant d'avoir pu, par le travail, rassembler les premières ressources qui les faire admettre dans nos rangs; et dans ce cas, le plus souvent, il ne leur reste qu'une alternative, celle de souffrir et de mourir peut-être dans un coin, délaissés de tous, ou bien d'aller à l'hôpital de Charité où ils sont reçus par des gens qui ne parlent pas leur langue et qui les soignent avec une indifférence qui aggrave leur mal et les rend encore plus malheureux.

Et cependant, ces jeunes gens et ces pères de famille, tous français comme nous et tous dignes de nos sympathies, pourraient être soignés dans un Asile français et par des mains françaises avec un dévouement et des consolations qui leur feraient peut-être trouver la guérison au lit de mort.

Nous avons souvent sous les yeux, surtout aux époques d'épidémie, des pas de détresse poignante que nous sommes obligés de regarder le cœur navré, mais les mains vides.

Pour mettre un terme à cette situation cruelle, voici, Monsieur, ce que nous avons l'honneur de vous proposer :

A quelques exceptions près, la partie riche ou seulement aisée, de notre colonie française s'est, jusqu'à ce jour, tenue à l'écart de notre Société. Nous croyons qu'il serait possible de trouver dans son sein un groupe de trois cents compatriotes qui consentiraient à devenir membres à titre honoraire, et qui s'engageraient à verser douze piastres par an, c'est-à-dire *trois sous par jour*.

Cette contribution, comme vous le voyez, serait insignifiante. Elle constituerait néanmoins un capital annuel de trois mille six cents piastres qui suffirait, croyons-nous, à remplir le but que nous proposons.

Ce capital servirait à payer le droit d'admission dans notre Société, ainsi que la quotité du premier mois de nos réfugiés, trop pauvres pour les payer eux-mêmes, et qui seraient mis ainsi en position de jouir des bénéfices de notre mutualité, c'est à dire, de recevoir, dans la maladie, tous les soins que nous donnons à nos Sociétaires.

Dans ce nombre seraient naturellement compris les Lorraine et les Alsaciens qui viendraient ici pour échapper au joug de l'Allemagne. Nos réglements les considèrent comme Français, et nous serions heureux de leur tendre une main sœur et d'adoucir par nos secours leur cruelle infortune, surtout malutenant qu'on veut les forcer à s'incorporer dans les rangs des ennemis de la France, qu'ils détestent et à laquelle ils viennent encore de donner des témoignages si éclatants d'affection et de fidélité.

Si c'était ici le lieu d'entrer dans quelques développements, il nous serait facile d'établir deux raisons qui plaident énergiquement en faveur de notre projet. La première, qui n'est pas la moins importante, c'est l'idée de faire du bien à des hommes pauvres et honnêtes, et cette idée trouvera certainement dans notre cœur un écho et des sympathies. La seconde, qui s'impose d'elle-même tout esprit intelligent, c'est l'intérêt général; car il est clair que la certitude d'un accueil amical, d'une hospitalité cordiale et de quelques secours dans les premiers besoins, dispensera beaucoup d'émigration, le coutage de l'immigration française. Il est clair aussi que cette immigration d'hommes laborieux, par le nombre de travail, c'est-à-dire, de production et de consommation qu'elle nous apportera, ne fera qu'accroître la prospérité pour la Louisiane dont les champs manquent de bras, les villes de population et le commerce d'échetteurs.

Inutile d'ajouter que ces réglements provisoires, ayant pour but de prévenir les abus, seront affectés à l'administration de ce capital.

Mais pour parvenir à l'établir, nous devons appeler à notre aide le concours de tous ceux qui, par leur honorabilité, exercent une certaine influence dans notre colonie.

Persuadés, Monsieur, que nous ne saurions placer en de plus dignes mains que dans les vôtres le succès de cette œuvre généreuse, nous avons l'honneur de vous inviter à être co-opérer avec nous en vous chargeant d'une liste et en essayant de recruter dans votre cercle et parmi vos connaissances des adhérents pour former ce fonds de bienfaisance.

Nous savons assez peu le plaisir de vous faire remettre une liste, et nous vous remercions d'avance, au nom des malheureux compatriotes que nous désirons secourir avec votre aide, des efforts que vous consacrerez au triomphe de cette œuvre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos respects.

Pour le Conseil d'Administration.

JOSEPH GIROD,
Président.

F. TUJAGUE,
Vice-Président.

M. Jules Richard, dans sa chronique [illegible] exhume un souvenir [illegible] de la Restauration, une ordonnance royale bannit de France tous les signes conventionnels qui avaient vu le jour de Louis XVI. Mais bientôt on [illegible] se retrouvait la famille d'Orléans étant non-seulement rentrée en France, mais encore dans ses apanages, il fallut en rayer, et l'ordonnance de bannissement fut rapportée d'urgence. Aujourd'hui, la [illegible] pour tous. Cependant, la distinction entre ceux qui *seraient reçus et ceux* qui n'avaient pas vécu se maintint. Un jour qu'un ministre priait seulement à la signature du roi une ordonnance de naturalisation, il mit le doigt sur un nom, et dit :

—Son père a voté!

Fils, après un instant de silence, il signa et dit :

—Si ce nom est bien plus qui est vote, je ne signerais pas; on choisit son beau-père, jamais que l'on ne choisit pas son père.

LOUISIANE.

Correspondance de l'*Abeille*.

Paroisse de l'Assomption,
Le 12 août 1872.

Les habitants ont enfin l'espoir de se débarrasser des radicaux qui se sont abattus sur cette paroisse, où ils font de fréquentes lippées depuis quatre ans. Ils vont offrir au suffrage populaire des candidats d'une capacité éprouvée et d'une probité intransigeante, et n'ont aucun doute que ces derniers, s'ils veulent s'associer pour former une liste. Les nominations, m'assure-t-on, seront sans [illegible] influences de clochers et le seul [illegible] entre, car les citoyens qui, [illegible] n'avaient pris aucune part aux luttes politiques, laissant le champ libre aux intrigants, sont aujourd'hui à la tête du mouvement qui va nous affranchir de la tyrannie des politiciens composant le personnel administratif de la paroisse.

Je ne saurais [illegible] de la ville a publié dernièrement que l'évaluation des propriétés taxables est, proportion gardée, moins élevée que celle des propriétés urbaines, parce que, dit-il, les assesseurs dans les paroisses, recevant des appointements fixes, [illegible] l'intérêt à grossir le chiffre de l'assessment pour augmenter leur commission, comme c'est le cas avec les assesseurs de la Nouvelle-Orléans.

C'est une erreur. Quelques les assesseurs aient pour traitement fixe, il va de leur intérêt d'enfler les propriétés au-dela de leur valeur, attendu que, comme collecteur de taxes, ils sont payés à une commission sur toutes les sommes perçues; conséquemment, plus grands sont les montants à percevoir, plus grande est donc la somme à percevoir.

L'assesseur ne devrait pas être en même temps collecteur de taxes dans les campagnes, et tant que les choses en seront là, l'estimation des propriétés ne sera toujours exagérée. [illegible] de vous [illegible] à croire que les contribuables des paroisses demandent plus que tout ce que bon est de la ville.

M. Antoine Cheniers a été nommé enregistreur de cette paroisse; bien qu'il ne soit [illegible] ici, qu'il depuis quelques mois, je ne doute pas qu'il ne remplisse les devoirs de sa place à la satisfaction générale. Les listes d'enregistrement de 1870 portent au moins quinze cents noms frauduleux; il n'est donc pas étonnant que les radicaux aient donné près de 2,500 votes à leurs candidats à l'élection tenue cette année. Aujourd'hui tout est changé; ce sera le scrutin, et non la fraude, qui assurera la victoire en novembre prochain.

M. Effingham Lawrence, libéral, et M. Harry Mahoney, radical, pour été nommés inspecteurs pour le Bas Wood.

Les cannes souffrent de la sécheresse.

Depuis que la Louisiane fait partie de la grande Confédération américaine, quatorze élections présidentielles ont eu lieu. De 1812 à 1864 la législature nomma les électeurs présidentiels; ce n'est qu'en 1868 que les électeurs furent appelés à choisir les membres du collège électoral.

Aux limites l'Union, le 1er avril 1812, notre Etat prit part à l'élection de cette année. James Madison, républicain, et De Witt Clinton, fédéraliste, étaient les candidats pour la présidence; la législature fit choix d'électeurs favorables à la candidature de Madison. Madison qui exerçait les fonctions depuis quatre ans, fut réélu comme l'on sait.

En 1816, James Monroe, républicain, et Rufus King, fédéraliste, brûlèrent la magistrature suprême. Monroe fut choisi, et la Louisiane lui donna son vote.

A cause de son opposition à la guerre de 1812, le parti fédéraliste avait passé d'existence lorsque l'élection de 1820 eut lieu. Monroe fut réélu, mais un seul vote lui fut donné par les collèges électoraux de l'Union.

En 1824, Andrew Jackson, John Quincy Adams, William H. Crawford et Henry Clay, tous républicains, se disputèrent la présidence. Trois électeurs de la Louisiane votèrent pour Jackson et un pour Adams; aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité du vote électoral, la Chambre des Représentants, à Washington, choisit Adams.

Andrew Jackson et John Quincy Adams, qui tous deux appartenaient encore au parti républicain, sollicitèrent les votes de leurs concitoyens en 1828. La candidature d'Adams fut approuvée.

Le vote populaire de la Louisiane se partagea ainsi :

Jackson	4,605
Adams	4,097

En 1832, Andrew Jackson, démocrate, Henry Clay, républicain national, et William Wirt, anti-franc-maçon, se présentèrent au peuple comme candidats. Jackson l'emporta sur son adversaire.

A cause du choléra qui ravageait alors le pays, le vote de cet Etat fut très faible.

Jackson obtint 4,048 voix et Clay 2,528.

Étaient candidats en 1836, Martin Van Buren, démocrate; William H. Harrison, opposition; Daniel Webster, opposition et W. P. Mangum, opposition. Le premier triompha.

Les suffrages se partagèrent ainsi en Louisiane :

Van Buren	3,653
Ses concurrents	3,361

En 1840, le peuple fut appelé à se prononcer entre William H. Harrison, whig, et Martin Van Buren, démocrate. Le premier fut son élu.

Dans cet Etat, Harrison reçut 11,297 votes et Van Buren 7,417.

A l'élection de 1844, les aspirants à la présidence étaient James K. Polk, démocrate, et Henry Clay, whig. Le premier fut élu.

En Louisiane, on vota comme suit :

Polk	13,477
Clay	12,818

Les fraudes commises dans la paroisse de Plaquemines assurèrent l'élection de Polk.

Grâce aux lauriers qu'il venait de cueillir dans la guerre du Mexique, le général Zacharie Taylor, qui ne savait pas trop qu'il était en politique, fut élu en 1848 par les whigs contre son concurrent Lewis Cass, démocrate de vieille souche.

Le vote de la Louisiane se partagea ainsi :

Taylor	18,273
Cass	13,330

En 1852, le nom de Franklin Pierce, démocrate, sortit triomphant des urnes électorales. Le général Winfield Scott, whig, malgré tous ses exploits militaires, fut honteusement battu.

Dans cet Etat, l'élection eut le résultat suivant :

Pierce	18,647
Scott	17,255

James Buchanan, démocrate, Millard Fillmore, know-nothing et John Charles Fremont, républicain, sollicitèrent en 1856, les suffrages des électeurs. Buchanan arriva à la Maison Blanche.

La Louisiane vota comme suit :

Buchanan	22,169
Fillmore	20,709

En 1860, Abraham Lincoln, républicain, Stephen Douglas, démocrate, John C. Breckinridge, démocrate, et John Bell, conservateur, sollicitèrent à la présidence. Lincoln l'emporta sur ses concurrents.

Le vote de la Louisiane se divisa ainsi :

Breckinridge	22,681
Bell	20,204
Douglas	7,625

Notre Etat ne prit pas part à l'élection de 1864. Le candidat républicain était Lincoln, et celui des démocrates George Brinton McClellan. Lincoln fut réélu.

Que nos [illegible] peuple, en 1868, repousse la candidature de Seymour, démocrate, et porte Grant, républicain, à la présidence.

Le vote de la Louisiane fut comme suit :

Seymour, ex-rivier	81,000
Grant	84,294

ALPHA.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE EUROPÉEN.—Voici les renseignements que donne les *Semaine financière*, dans son numéro de 25 août, sur la situation générale du marché monétaire européen :

Le retour des dépôts faite en vue de l'emprunt français a le même succès de capitaux à la Banque de Londres pour entraîner les [illegible] et les besoins de la récolte, qui [illegible] un déplacement assez considérable. L'escompte n'est [illegible] malgré les opérations de l'Allemagne, qui [illegible] opérer à un chiffre [illegible] le chiffre de 5 pour 100 [illegible] les importations [illegible] qui [illegible] au relèvement du taux actuel de l'escompte [illegible] même à une diminution, car la [illegible] de la Banque de France [illegible] et [illegible] chercher [illegible] l'argent [illegible] à 4 1/2 pour 100 sur le marché libre.

On a, du reste, reçu de Berlin l'assurance que le gouvernement prussien usera de tous les ménagements possibles dans ses réquisitions de numéraire, de manière à éviter tout danger de complication monétaire.

On est donc tout à fait rassuré à Londres; mais tout en regardant comme possible une courte période d'abondance et de bon marché relatif, on croit cependant que le loyer des capitaux devra forcément s'élever dans le courant de l'automne.

—Décidément les allemands ne veulent pas s'en aller. Ils défendent pied à pied le terrain. Ils [illegible] et [illegible] dans les réquisitions politiques, dans les certaines les plus intimes. Le fait [illegible] nouveau [illegible] de ce système germanique :

Deux Prussiens faisaient partie d'un cercle avant la guerre. Or, dernièrement, ces citoyens prendnies se sont présentés au dit cercle. Le [illegible] de refuser leur admission, [illegible] de leur mission. Ces Teutons ne se sont point tenus pour [illegible], ils ont [illegible] leur [illegible]. Le cercle a refusé de recevoir l'argent et l'honneur.

Et voilà un citoyen français chargé de [illegible] et [illegible] des [illegible] de la [illegible] (c'est partie d'une société privée) malgré le refus des membres de cette société.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un certain nombre de citoyens notables du Cinquième Ward se sont réunis hier soir dans la salle de la Légion Seymour, ancienne Bourbon et Canal, dans le but d'organiser un Club qui embrassera les [illegible], les propriétaires et les hommes d'affaires, afin d'obtenir leur coopération active dans la campagne électorale et le concours de leur influence pour le choix des candidats aux emplois municipaux et de paroisse.

A huit heures le meeting a été appelé à l'ordre par le Dr V. O. King qui a présenté quelques remarques sur l'objet de la réunion.

Les noms adoptés pour l'organisation a été "Club Auxiliaire du 5ème Ward."

Le Dr King ayant été choisi comme président, temporaire et M. Paul Capdeville comme secrétaire temporaire, les membres présents se sont fait enregistrer. Après quoi il a été procédé à l'organisation permanente du Club.

Le maire Léon Queyrouze, proposé comme président, ayant refusé en faveur du Dr King, ce dernier a été élu à l'unanimité président permanent. L'assemblée, comme le Président, a été très nombreuse. MM. Léon Queyrouze, Théodore Guyol, Charles Roman et Ernest Mittenberger; pour secrétaire, M. P. O. Peyroux; pour assistant-secrétaire, M. Gustave Cruzat, et pour trésorier, le Dr. Landry.

Sur motion, le président a opéré conciliation avec les vice-présidents, a désigné les comités suivants :

Comité d'arrangements : MM. Louis Arnaud, président; Olivier Carmère, Ben. O'Connell, P. E. Durand.

Comité de résolutions : Carleton Hunt, président; Paul Capdeville, Dr. Bayon, Léonce Rouzy.

L'assemblée s'est ajournée à mardi prochain à sept heures du soir.

Un voleur trop hardi, du nom de Lewis Charles, qui s'était introduit hier matin, vers trois heures et demie, dans la cour de la résidence de M. Noe Magnon, au coin des rues Dauphine et Alexandre, a été tué par le propriétaire, qui l'a surpris en flagrant délit, dans l'acte de tordre le cou à son volaille.

Ce voleur était très connu de la police et sa photographie figure encore au milieu de la collection des portraits de tous les coquins célèbres de la Nouvelle-Orléans.

C'était un homme âgé d'environ soixante ans; un vieux rôdeur très habile dans son métier, et qui plus d'une fois avait été arrêté pour vol.

M. Magnon, ainsi qu'après avoir commis ces homicide, très justifiable selon nous, s'est constitué prisonnier et a été relaché sous caution.

Nous espérons que cet exemple salutaire donnera sérieusement à réfléchir aux camarades du défunt et leur fera comprendre que tout n'est pas rose dans leur estimable profession.

Il y a trop longtemps que ces bandits se moquent de la justice qui, par son étonnante indulgence pour eux, semble vouloir les encourager.

Il était temps que les citoyens défendissent eux-mêmes leurs propriétés et fassent leur propre police, puisque la justice est impuissante à les protéger.

Jusqu'à ce jour, les voleurs avaient eu une chance merveilleuse. Tout leur réussissait; les balles paraissaient ne pas pouvoir les atteindre; si ils se prenaient presque pris le pieds de se cacher pour dévaliser les gens.

M. Noé Magnon a rendu un grand service à la communauté, et nous pensons qu'il a droit aux remerciements de tous ceux qui sont exposés aux invasions continuelles des malfaiteurs fripons qui semblent, depuis plusieurs mois, avoir choisi la Nouvelle-Orléans pour théâtre de leurs exploits nocturnes.

Le club démocratique des Allemands du Neuvième Ward, un des plus nombreux de la ville, a fait ce soir une grande procession aux flambeaux dans le Troisième District, escorté par une délégation des différents clubs suivants : les "Wilts Guards," les "Jonas Cadets," les "Seymour Cadets," les "Walker Guards" et les "Waggoman Rangers."

La procession s'est rendue à la résidence de M. A. D. Bernouly, No. 482 rue de Chartres, où Mademoiselle Rousseau a présenté aux Allemands du Neuvième Ward une élégante bannière.

Voici les noms des officiers de ce Club qui compte plusieurs centaines de membres : Président—J. G. Oehlendorff, Vice-Président—Peter M. Hartenstock, Secrétaire—Charles Stein, Grand Marshal—Henry Wassen.

Jeudi soir un grand nombre de démocrates du Troisième Ward se sont réunis pour organiser un nouveau Club qui devra porter le nom de "McClunkey Guards", en l'honneur de ce digne citoyen, qui a pris et continue à prendre une part si active dans la campagne électorale.

Ulier matin, vers trois heures, un voleur a essayé de s'introduire dans la grocerie de madame McCormick, au coin des rues Bolivar et Commune. Les propriétaires se sont réveillés à temps pour effrayer le voleur.

Vers deux heures et demie hier après-midi, M. Geo. Gay, premier ingénieur du steamer Wintuey, mouillé près d'Algiers est tombé à l'eau et s'est noyé avant qu'on ait pu lui porter secours. Son corps n'a pas été retrouvé.

Hier, vers midi, un homme du nom de Taylor Kane, s'est suicidé à sa résidence, No 169, rue Perpetchoux, en se tirant un coup de pistolet à la tête.

Hier matin, vers neuf heures, un incendie s'est déclaré rue Laurel, près de l'Avenue Napoléon, dans une cuisine appartenant à Thomas Rapp. On suppose que le feu a été mis par un incendiaire.

Les pertes sont évaluées à $600. Elles sont couvertes par une assurance à la compagnie Germania.

Un nègre nommé George Butler a été arrêté hier après-midi, accusé d'avoir volé un mulet sur l'habitation de M. Paine, dans la paroisse St-Charles. On a trouvé le mulet que Butler offrait de vendre pour $50.

Vers huit heures, hier soir, un homme du nom de William Jones et une femme du nom de Lizzie Jones se sont pris de querelle au coin des rues Conti et Bourgogne.—C'est la femme qui a eu le dessus. Elle a porté un coup de couteau à Jones dans le dos près du cœur, et se préparait à lui faire sentir de nouveau la force de son bras, lorsqu'un officier de police est venu mettre fin à la bataille et arrêter les deux combattants.

TEMPERATURE.—13 septembre 1872.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	76	24
12 M.	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	83	28

A la distribution des prix de grade de Polytech, M. Léon Savadon, préfet de la Vienne, a prononcé une conférence dans laquelle M. [illegible] a [illegible] [illegible] [illegible]